RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00588
Numéro SIREN : 819 923 228
Nom ou dénomination : Onedirect Holding - ODH

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt A2019/004644

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE PERPIGNAN

578512

Dénomination : Onedirect Holding - ODH
Adresse : 58 avenue de Rivesaltes 66240 Saint-esteve -FRANCE-

n° de gestion : 2016B00588
n° d'identification : 819 923 228

n° de dépôt : A2019/004644
Date du dépôt : 24/07/2019

Pièce : Procès-verbal du conseil de surveillance du 13/02/2019

578512

Onedirect Holding - ODH

Société par actions simplifiée au capital de 11.853.148 €

Siège social : Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes

819 923 228 RCS Perpignan

(la "**Société**")

REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 13 FEVRIER 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, et le treize février,

A l'issue des décisions unanimes des associés de la Société de ce jour,

Sont présents, physiquement ou par visioconférence, et ont signé le registre de présence :

- Naxicap Partners, représentée par Monsieur Dominique Frances, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Luc Bertholat, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Emmanuel Stern, membre du Conseil de Surveillance,
- MOD, représentée par Monsieur Adrien Velter, membre du Conseil de Surveillance,
- BNP Paribas Développement, représentée par Madame Valérie Breitenstein, censeur,
- Naxicap Rendement 2018, représentée par Naxicap Partners, elle-même représentée par Madame Caroline Maupome, censeur.

La réunion est présidée par Naxicap Partners, elle-même représentée par Monsieur Dominique Frances.

Monsieur Philippe Guisset, Président de la Société, est également présent, sans voix délibérative.

Le Président constate que, en présence du représentant de l'Investisseur Majoritaire et d'au moins la moitié des membres du Conseil de Surveillance, celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Naxicap Partners de son mandat de Président du Conseil de Surveillance ;
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

I. CONSTATATION DE LA DEMISSION DE NAXICAP PARTNERS DE SON MANDAT DE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Dominique Frances indique que la société Naxicap Partners a remis sa démission de son mandat de Président du Conseil de Surveillance le 13 février 2019, lors de la présente réunion.

A l'unanimité, le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Naxicap Partners de son mandat de Président du Conseil de Surveillance de la Société, avec effet immédiat.

II. NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Dominique Frances, en conséquence de la décision qui précède, invite le Conseil de Surveillance à procéder à la nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

A l'unanimité, le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Luc Bertholat en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit pour une durée indéterminée.

Au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Luc Bertholat ne percevra aucune rémunération.

Monsieur Luc Bertholat disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Monsieur Luc Bertholat déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président du Conseil de Surveillance nouvellement nommé et un membre du Conseil de Surveillance.

Le Président du Conseil de Surveillance[1]
Monsieur Luc Bertholat

Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance
Bertholat

Un membre du Conseil de Surveillance
Naxicap Partners, représentée par Monsieur Dominique Frances

[1] *Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance*

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN

578511

Dénomination : Onedirect Holding - ODH
Adresse : 58 avenue de Rivesaltes 66240 Saint-esteve -FRANCE-

n° de gestion : 2016B00588
n° d'identification : 819 923 228

n° de dépôt : A2019/004644
Date du dépôt : 24/07/2019

Pièce : Décision(s) des associés du 13/02/2019

578511

Onedirect Holding - ODH

Société par actions simplifiée
au capital de 11.853.148 €

Siège social : Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes

819 923 228 RCS Perpignan

(ci-après la « **Société** »)

DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 13 FEVRIER 2019

ACTE UNANIME

L'an deux mille dix-neuf, le treize février,

1. **ODInvest**, société par actions simplifiée au capital de 10.387.044 €, dont le siège social est situé à Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 819 897 364, représentée par Naxicap Partners, elle-même représentée par Monsieur Luc Bertholat, dûment habilité à l'effet des présentes,
2. **MOD**, société par actions simplifiée au capital de 175.902 €, dont le siège social est à Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 819 920 455, représentée par Monsieur Adrien Velter, dûment habilité à l'effet des présentes,
3. **Monsieur Philippe Guisset**, né le 9 février 1963 à Enghien les Bains (95), demeurant à Neuilly-sur-Seine (92200) – 59, boulevard du Château,
4. **Madame Nathalie Massia**, née le 2 avril 1970 à Villecresnes, demeurant à Rivesaltes (66600) – 4, rue de la Llobère,
5. **Madame Isabelle Moulinat**, née le 13 janvier 1965 à Poitiers, demeurant à Sitges (08870 - Espagne) – Calle Enrique Morera, 28 Casa 2,
6. **Madame Anita Brajone**, née le 29 décembre 1966 à Turin, demeurant à Barcelone (08021 – Espagne) – Avenida Diagonal 606 2-1,
7. **Madame Marina Weiskal**, née le 29 avril 1977 à Santa Fe, demeurant à Barcelone (08019 – Espagne) – C/Ilul 356-torre B-2 6,
8. **Monsieur Javier Lillo Ugedo**, né le 6 novembre 1963 à Toledo, demeurant à Céret (66400) – 29, chemin de Vivès,
9. **Monsieur Adrien Velter**, né le 16 février 1980 à Sète, demeurant à Perpignan (66000) – 5, rue Jacques Esperandieu,
10. **Monsieur Philippe Viry**, né le 16 mai 1968 à Laxou, demeurant à Perpignan (66000) – 67, rue, Jean Vigo,
11. **Monsieur Philippe Jonquet**, né le 4 août 1979 à Montpellier, demeurant à Espira de l'Agly (66600) – 7 bis, rue Philippe Duverney,
12. **Monsieur Maurizio Costa**, né le 11 février 1973 à Tradate, demeurant à Saronno (21047), Italie – Via Lario 4,

Associés de la Société (les "**Associés**"),

En présence de :

Monsieur Philippe Guisset,

Président de la Société,

Etant précisé que

E&Y Audit
1025, rue Henri Becquerel – CS 39920
34961 Montpellier Cedex 2

Commissaire aux comptes titulaire de la Société, a valablement eu communication du projet des présentes décisions, prises conformément aux dispositions de l'article 13.6 des statuts de la Société, lesquelles lui seront notifiées après signature,

Après avoir pris connaissance des éléments suivants :

1. Les statuts de la Société ;
2. Le texte des décisions,
3. Le rapport du Président,

Ont pris les décisions suivantes :

- Constation de la démission de Madame Nathalie Triolet de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de Monsieur Luc Bertholat en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Renonciation à des droits.

PREMIERE DECISION

Les Associés,

Après avoir entendu lecture du rapport du Président,

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 des statuts de la Société,

Prennent acte de la démission de Madame Nathalie Triolet de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société, avec effet au 12 février 2019.

DEUXIEME DECISION

Les Associés,

Après avoir entendu lecture du rapport du Président,

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 des statuts de la Société,

Décident, en conséquence de la décision qui précède, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet au 13 février 2019, Monsieur Luc Bertholat, pour une durée indéterminée.

Monsieur Luc Bertholat déclare accepter ces fonctions et satisfaire aux conditions légales d'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

Les Associés,

Après avoir entendu lecture du rapport du Président,

Donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

QUATRIEME DECISION

Chaque associé de la Société,

Après avoir entendu lecture du rapport du Président,

Déclare ratifier expressément et sans réserve, la présente assemblée, et déclare avoir pris connaissance en temps utile du rapport du Président, et en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler de la date de mise à disposition des documents requis par la loi.

* * *

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés de la Société en date du 13 février 2019, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de ladite société et un exemplaire original signé par tous les associés et le membre du Conseil de Surveillance nouvellement nommé sera conservé dans les archives sociales.

Pour ODInvest
Associé
Naxicap Partners
Monsieur Luc Bertholat

Pour MOD
Associé
Monsieur Adrien Velter

Monsieur Philippe Guisset
Associé et Président

Monsieur Philippe Viry
Associé

Madame Nathalie Massia
Associée

Madame Isabelle Moulinat
Associée

Madame Anita Brajone
Associée

Madame Marina Weiskal
Associée

Monsieur Javier Lillo Ugedo
Associé

Monsieur Adrien Velter
Associé

Monsieur Philippe Jonquet
Associé

Monsieur Maurizio Costa
Associé

Monsieur Luc Bertholat [1]
Membre du Conseil de Surveillance nouvellement nommé

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance

[1] *Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance*